



L'utilisation des outils numériques (Ordinateurs, Tablettes, iPad, TBI, plateformes, sites, photos, vidéos, films, présentations, ...) fait partie du Plan d'étude romand. C'est pourquoi, le Conseil d'État offre aux élèves dès la scolarité obligatoire un accès à Microsoft 365 afin de favoriser cet apprentissage numérique.

Concrètement, chaque élève reçoit, lors de sa première année de scolarité, les informations nécessaires pour se connecter à un **Environnement Numérique de Travail (ENT)**.

Depuis cette plateforme en ligne, l'élève dispose des outils Microsoft 365 suivants :

- Une messagerie Outlook, qui servira à l'enseignant à communiquer diverses informations.
- La suite Office M365 avec des espaces de stockage comme OneDrive et Sharepoint, sur lesquels l'enseignant déposera des livres ou fiches numérisés.
- Teams (communication, visioconférence, devoirs, collaboration sur des projets, etc.)

Cette plateforme à usage **strictement scolaire** permet des échanges de documents et de travaux entre les élèves et leur enseignant-e. Elle peut également servir à transmettre les documents distribués en classe aux élèves absent-e-s pour cause de maladie.

En cas de questions concernant l'Environnement Numérique de Travail, la première personne à contacter est le/la titulaire qui au besoin contactera le/la référent-e informatique.